

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du **13 AOUT 2025**

portant nomination de l'examineur spécialisé des concours externes et des concours internes pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale des métiers du textile, spécialités « artiste licier », « rentrayeur en tapisserie » et « rentrayeur en tapis » du ministère de la culture, organisés au titre de l'année 2025

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2009 -1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-230 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des technicien(ne)s d'art ainsi que la composition des jurys ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2014 modifié fixant la liste des métiers et des spécialités dans lesquels exercent les techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 5 mars 2025 autorisant, au titre de l'année 2025, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale du ministère de la culture métier du textile ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2025 portant nomination des membres du jury du concours externe et du concours interne pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale, métiers du textile, spécialité artiste licier du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2025 portant nomination des membres du jury du concours externe et du concours interne pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale, métiers du textile, spécialité rentrayeur en tapis du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2025 portant nomination des membres du jury du concours externe et du concours interne pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale, métiers du textile, spécialité rentrayeur en tapisserie du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommée en qualité d'examineur spécialisé des concours externes et des concours internes pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale des métiers du textile, spécialités « artiste licier », « rentrayeur en tapisserie » et « rentrayeur en tapis » du ministère de la culture, organisés au titre de l'année 2025, pour l'épreuve d'admission de dessin :

- Madame Frédérique LOUTZ, professeure de dessin à l'École nationale supérieure des Beaux-Arts.

2505 TUBA 2 1

Article 2

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **13** AOUT 2025

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice du pilotage et de la stratégie,


Aude de MARTIN de VIVIES